



champ captant



BORDEAUX
MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

CONTRIBUTION DU LUN. 20/12/2021 13:28

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Marie Prouvoyeur

CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC

Une volonté de « fermeture du robinet » existe-t-elle en cas de problème constaté sur la biodiversité locale ?

On peut sérieusement en douter !

- Jusqu'à présent il n'existe que deux cas avérés de « fermeture du robinet » en matière de captage des eaux profondes :
 - Pour cause d'épuisement,
 - et pour cause de pollution de la nappe (c'est déjà arrivé du côté de Saint Médard en Jalles, pollution au perchlorate,

- Ce n'est pas la peine de compter sur la fermeture du robinet dès que les 10 millions de m³ annuels auront été atteints :
 - Déjà nombre de communes, qui devraient être approvisionnées par ces dix millions de m³ venant du projet de Champ captant des landes du Médoc, dépassent allègrement le quota de consommation d'eau potable annuel qui leur est attribué par arrêté préfectoral...
 - Depuis le début du lancement de ce projet il est question de 10 à 12 voire 20 millions de m³ à puiser annuellement dans ce champ captant (et la population de la métropole bordelaise ne cesse d'augmenter rapidement...). Et d'un seul coup, quand les choses deviennent un peu plus sérieuses et que la population du Sud-Médoc commence à grogner, on ne nous parle plus que de 10 millions de m³ ! (la concertation préalable de Bordeaux Métropole reposeraient-elle sur des mensonges ?).
 - On nous parle maintenant des moyens de transporter cette eau vers la Métropole à partir du Sud-Médoc : ce serait un tuyau de 700 mm ou 2 tuyaux de 500 mm (dixit intervenante lors de la réunion de concertation de Lacanau du 9 novembre 2021) permettant un débit de transfert suffisant estimé à 1200 m³/Heure (ce qui fait donc 10 512 000 m³/AN).

Mais, on nous écrit aussi dans le document intitulé « Champ captant des landes du Médoc – Concertation 26 oct – 8 déc 21 », d'une possibilité de doublement de la vitesse d'écoulement « quand on double la vitesse d'écoulement, les pertes de charges sont multipliées par 4, impliquant des coûts d'exploitation supplémentaires ». Ceci veut donc dire qu'il est possible de doubler (voire plus) le débit de puisage de l'eau des forages... = 21 024 000 m³/AN, par exemple, tout en augmentant le coût d'exploitation...

Conclusion : faut-il croire ou ne pas croire à la « fermeture du robinet » dès que les 10 000 000 m³/an seraient atteints ? et à la « fermeture du robinet » en cas de problème sur la nature locale (suite à expertises, contre-expertises ... qui demanderaient on ne sait combien de temps et pourraient même prendre le temps supplémentaire d'aller devant un tribunal ! IL NE FAUT DONC PAS CROIRE A UNE VOLONTE DE « FERMETURE DU ROBINET » !

NOTA BENE : Je suis contre ce projet de Champ captant des Landes du médoc qui repose sur un seul objectif : fournir de l'eau à une très grande partie de la population du département de la Gironde, actuelle et à venir, au plus bas coût, en faisant fi de ce qu'il va provoquer en matière d'abaissement de la nappe d'eau de surface, et de ses conséquences sur toute la biodiversité, et notamment la forêt cultivée (avec sa « filière bois ») qui existent actuellement sur des dizaines (voire des centaines) de milliers d'hectares dans le Sud-Médoc !